

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
<b>Chapitre I – L'émergence de la fonction publique hospitalière</b>	7
I. L'évolution antérieure au statut de 1946, 7 –	
II. Le statut général de 1946 et 1959, 10 –	
III. Le statut particulier des personnels hospitaliers de 1955, 13 –	
IV. L'unification statutaire (1983-1986), 14 : 1. Les buts poursuivis, 14 ; 2. L'ouverture à l'Europe, 16 ; 3. La fonction publique en chiffres, 17 –	
V. L'individualisation d'une fonction publique propre au champ sanitaire, social et médico-social, 18 : 1. Sphère d'application du statut, 18 ; 2. La conformité de la loi du 9 janvier 1986 aux principes généraux de la fonction publique, 22 ; 3. Aspects dérogoratoires de la loi du 9 janvier 1986 aux principes généraux de la fonction publique, 23 ; 4. Les composantes de la fonction publique hospitalière, 28.	
<b>Chapitre II – Les garanties et la déontologie des fonctionnaires hospitaliers</b>	30
I. Les droits du fonctionnaire hospitalier, 30 : 1. La sécurité matérielle, 30 ; 2. Les droits sociaux, 34 ; 3. Le droit à la formation, 40 ; 4. Les garanties liées aux libertés publiques, 45 –	
II. Les obligations du fonctionnaire hospitalier, 49 : 1. Obligations communes aux trois fonctions publiques, 49 ; 2. Obligations spécifiques à la FPH, 52 ; 3. Les manquements à ces obligations : le régime des fautes et des sanctions, 61.	
<b>Chapitre III – La carrière</b>	67
I. Le recrutement, 69 : 1. Principes généraux, 69 ; 2. Conditions d'aptitude, 71 ; 3. Conditions d'âge, 72 ; 4. Le principe du concours, 72 –	
II. Le stage et la titularisation, 75 –	
III. Positions statutaires, 76 : 1. L'activité, la mise à disposition et la recherche d'affectation, 76 ; 2. Le détachement, 77 ; 3. La position « hors cadre », 79 ; 4. La disponibilité, 79 ; 5. L'accomplissement du service national et	

des activités dans la réserve opérationnelle, 82 ; 6. Le congé parental, 82 ; 7. Le congé de présence parentale, 82 – IV. La cessation de fonction, 83 : 1. La démission, 83 ; 2. Le congé de fin d'activité, 83 ; 3. La cessation progressive d'activité, 84 ; 4. L'admission à la retraite, 85 ; 5. Le licenciement, 86 ; 6. La révocation pour faute, 87 ; 7. La perte d'emploi, 87 ; 8. Le congé spécial, 90 ; 9. Le cas particulier des emplois supérieurs, 90 ; 10. Le décès, 91.

## Chapitre IV – Le dialogue social

92

I. Les organismes consultatifs à l'échelon national, 92 : 1. Le Conseil supérieur de la FPH, 92 ; 2. L'Observatoire national des emplois et des métiers de la FPH, 93 ; 3. L'Observatoire de la démographie des professions de santé et de l'évolution de leurs métiers, 94 ; 4. Le Haut Conseil des professions paramédicales, 95 ; 5. Le Comité consultatif national paritaire, 95 ; 6. La Commission de déontologie de la fonction publique, 96 – II. Les organismes consultatifs à l'échelon local, 96 : 1. Le Comité technique d'établissement, 97 ; 2. Les Commissions administratives paritaires, 102 ; 3. Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, 110 ; 4. Les Conseils de pôle, 113 ; 5. La Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, 116.

Conclusion

121

Bibliographie

124